

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

03 JUIN 2022

Greffé
Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0470 295 095**
Nom

(en entier) : **AMELO**
(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Place de l'Armistice 7 à 5170 Profondeville**

MONITEUR BELGE

14-06-2022

BELGISCH STAATSBAD

Objet de l'acte : Démission d'un administrateur

L'an deux mil vingt-deux, le 28 mars, s'est tenue au siège social l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la S.R.L. AMELO.

Résolutions et votes.

Par vote spécial, à l'unanimité des voix, la société accepte la démission pour convenance personnelle, à effet immédiat à dater de ce 28 mars 2022, de Monsieur John Moerman de sa qualité d'administrateur de la Société.

L'assemblée le remercie pour la gestion effectuée pour la société et lui donne pleine et entière décharge pour l'ensemble des actes posés dans le cadre de sa gestion de la Société.

L'assemblée entérine cette résolution et lève la séance à 17 h 00 ce 28 mars 2022.

Divers.

Néant

Fait à Profondeville, le 28 mars 2022

LEANLOU SRL
Représenté par :
Madame Sylvie Delforge
Actionnaire – Administrateur

Déposé en même temps - copie du Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 28/03/2022

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/06/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).